



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....28  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur LEFEVERE**

**Délibération numéro :**  
**2015/214**  
**Rénovation de l'école Jean-**  
**Henri Fabre : demande de**  
**subvention des travaux**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : mercredi 4 novembre 2015,  
que la convocation du conseil avait été  
établie le vendredi 23 octobre 2015  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Hugues RICHARD pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Laaziza HELLI pouvoir à Claude ASSIER, Nathalie FORT pouvoir à Alain NAYRAC, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Frédéric FABRE pouvoir à Claude ALIBERT

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle Projets Urbains et Aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Considérant d'une part que dans le cadre de la mise aux normes en vigueur en matière d'accessibilité pour les bâtiments recevant du public, les bâtiments de l'école Jean-Henri Fabre ont été désignés en priorité pour bénéficier d'aménagements,

Considérant d'autre part que dans le cadre de sa politique en faveur du Développement durable et des économies d'énergie, la municipalité souhaite engager des actions de rénovation énergétique dans cette école,

Considérant qu'en matière de rénovation énergétique, les travaux comprennent l'isolation thermique de la toiture terrasse (1470 m<sup>2</sup>), coût estimatif 325 000 €,

Considérant qu'en ce qui concerne la remise aux normes accessibilité, l'élimination de ressauts sur le cheminement principal, la reprise du revêtement plus stable et dur, l'intervention sur le cloisonnement et bloc porte, la mise en place de rampes aux normes, l'adaptation des mains courantes et la mise en œuvre de contrastes visuels et bandes d'éveil sont estimées à 100 000 €,

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'aide financière des différents partenaires, en particulier de la Région,

Considérant le plan de financement de cette opération : aide de la Région à hauteur de 35 % du coût des travaux pour la rénovation énergétique et accessibilité avec un plafond maximum de 50 000€,

Considérant que l'opération globale de rénovation de l'école Jean-Henri Fabre comprend également la mise en place de panneaux photovoltaïques permettant une production et une économie d'énergie, et le remplacement de la chaudière en place par une chaudière gaz à condensation,

Considérant que la ville assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces opérations,

Il est demandé au Conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** le projet de rénovation de l'école Jean-Henri Fabre,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le maire à solliciter et percevoir les aides les plus élevées possibles, notamment auprès de la Région ainsi que d'autres partenaires susceptibles d'octroyer des subventions pour le financement de l'opération susvisée,
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme



Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

**Accusé de réception**

Reçu le **3 - NOV. 2015**